

la
cgt
métallurgie

Mensuel des
Métallurgistes

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA
MÉTALLURGIE CGT

N°58 • Décembre 2021

DOSSIER
**Conditionnalité
des aides publiques**

► Portrait d'un syndicat,
d'une syndiquée
MBF : ils nous ont tous lâchés

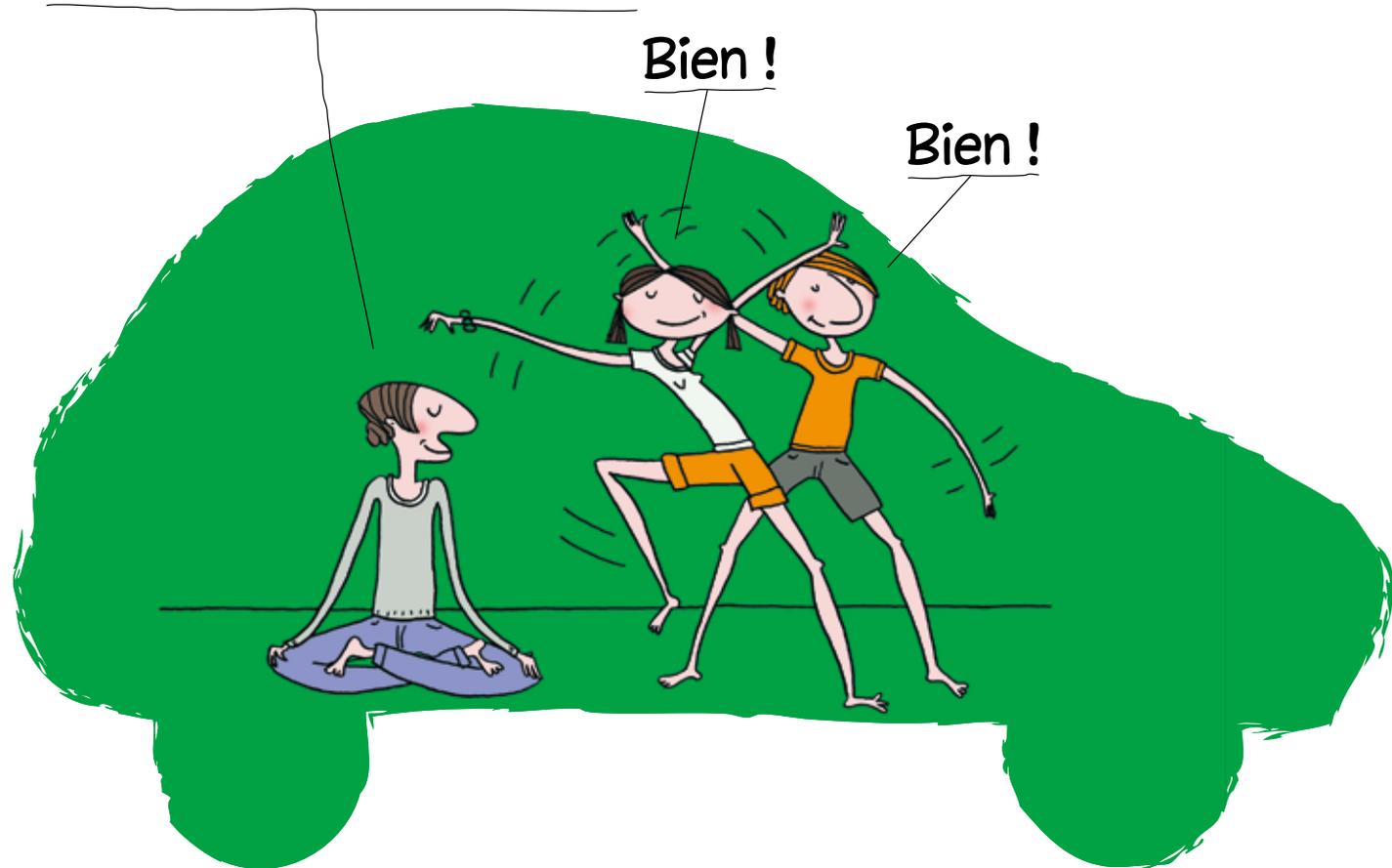
42^e CONGRÈS
31/01 au 4/02/2022
MONTPELLIER



MUTUELLE SANTÉ

91 % des clients satisfaits*

Une famille bien protégée,
c'est une famille en bonne santé.



IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment : carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, téléconsultation médicale, suivi des remboursements, analyse de devis... Il est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de mutuelle santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet : www.irp-auto.com

* Source : étude CSA 2019 auprès des salariés et retraités.



PRÉVENTION **SANTÉ** PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

Actualités

- 4 **Histoire**
Salaire, connaître pour agir
- 5 **Europe/International**
La politique dans son ensemble est de plus en plus détachée du peuple
- 6-7 **Portrait d'un syndicat et d'une syndiquée**
MBF : ils nous ont tous lâchés

Vie Syndicale

- 9 **Territoires**
Conférence régionale Ile-de-France

Dossier

- 10-13 **La conditionnalité des aides publiques**

Politique revendicative

- 14 **Vie au travail**
Cloud souverain...
- 15 **Droits**
La honte !



© A. Sayad | FTM-CGT

Isabelle Hérault
Membre du Comité exécutif fédéral

Rendre visible et amplifier les luttes pour le progrès social

3

Nous travaillons pour vivre et non survivre, et c'est pour cette raison que nous luttons. Les gouvernements se succèdent et ce sont toujours les mêmes discours capitalistes. Toujours plus de rentabilité pour un monde du travail qui se paupérise.

NON à la casse de la Convention Collective Nationale. **OUI** aux conquies sociaux gagnés au fil des années.

La CGT a des propositions concrètes, et nos équipes syndicales les déploient dans les entreprises et les territoires :

- Le smic à 2000 euros,
- La réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire,
- Une industrie forte sur nos territoires,
- Une retraite à 60 ans à taux plein et une retraite anticipée pour les travaux pénibles, et une sécurité sociale professionnelle pour tous.

Au regard du mépris patronal de nos propositions, les salariés, les syndiqués et les retraités, se sont mobilisés le 25 novembre 2021. Cette initiative a rassemblé 7 000 métallurgistes toutes filières et toutes catégories confondues. Merci à vous ! La FTM-CGT va initier, au cours des prochaines semaines, une consultation de l'ensemble des salariés de la branche pour savoir si OUI ou NON, la CGT doit signer le dispositif conventionnel proposé par l'UIMM.

Ne relâchons pas notre vigilance, restons mobilisés, continuons d'informer et d'expliquer aux salariés de nos entreprises, aux populations dans nos territoires, aux jeunes dans les écoles, sur les effets néfastes de ce que veut le patronat. Si nous renonçons, quel futur pour notre jeunesse ? Quel avenir pour notre pays ?

Encore bien des luttes sont à gagner pour les retraités, pour nos salaires et pour nos conditions de travail et de vie. Le 25 novembre était un bon début. Poursuivons ensemble !

Comme le disait souvent Henri Krazucki « La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. »

Photo de couverture © A. Sayad | FTM-CGT

Mensuel des métallurgistes

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cédex
Tél. 01.55.82.86.19 - Fax : 01.55.82.86.53
www.ftm-cgt.fr - communication@ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez
Impression : Rivet Edition

Prix : 1 euro - Abonnement annuel : 12 euros
ISSN 0152-3082
Commission paritaire 0423 S 06 474



Histoire

Salaires

Connaître pour agir !

Connaître la réalité des salaires, leur structure, et leur évolution dans les entreprises est un enjeu essentiel de l'activité syndicale. Ainsi, les revendications sont plus précises et il est possible de comparer les situations entre les entreprises, les territoires ou les branches d'industries. Ce sont autant d'arguments supplémentaires que l'on peut mobiliser lors des négociations avec les directions d'entreprises et les chambres patronales. Autant de bonnes raisons pour les métallurgistes de mener l'enquête sur les salaires !

Une enquête annuelle

L'initiative revient à l'Union Syndicale CGT de la métallurgie de la région parisienne. C'est en 1969 qu'elle publie les résultats de sa première enquête sur les salaires réels pratiqués. Le contexte est favorable, les grèves de mai-juin 1968 ayant permis d'obtenir d'importantes augmentations de salaires et l'ouverture de négociations sur les classifications. Initialement restreinte aux salaires ouvriers, l'enquête s'étend en 1970 à cinq catégories d'employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise (ETDA), puis aux ingénieurs et cadres en 1972. À cette date, l'enquête compile les données de 131 établissements occupant 200 000 salariés, soit près d'un tiers des métallurgistes de la région.

La Fédération déploie l'enquête au niveau national à l'occasion de son 28^e congrès fédéral de Saint-Ouen en 1973. Les résultats paraissent dans le supplément « métallurgie » de La Vie ouvrière qui a publié chaque semaine, de sa création en 1969 à sa disparition en 1980, une rubrique reproduisant des grilles de salaires d'entreprises ou des résultats d'enquêtes partiels. En 1974, l'enquête s'informatise et le formidable réseau de collecte constitué par les syndicats et sections syndicales permet de connaître les grilles de salaires pratiquées pour 600 000 salariés, soit un quart des métallurgistes. Peu à peu, l'enquête s'étend

aux branches rattachées, comme la bijouterie, l'horlogerie, l'orfèvrerie et les services de l'automobile. En 1986, l'enquête couvre 1,2 million de salariés et analyse l'intégralité des grilles salariales des ouvriers, des ETDA, des ingénieurs et cadres.

La série s'interrompt en 1997, deux dernières enquêtes sont menées en 2005 et 2006. Vingt années de casse industrielle, de plans massifs de licenciements, de recul de la syndicalisation et de généralisation de l'individualisation des salaires, expliquent l'abandon de cet outil.

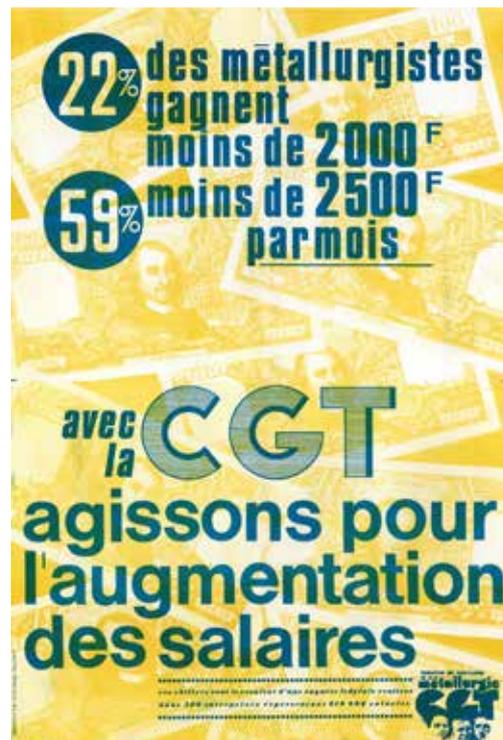
Un outil pour la lutte

Connaître pour comparer, revendiquer et gagner ! Tel était le crédo de cette enquête unique par l'étendue de son champ d'étude (de un quart à un tiers du salariat de la métallurgie) et sa longévité (un quart de siècle). Ces deux caractéristiques en ont fait un outil précieux pour la lutte, car il a permis d'observer, dans la durée, les disparités salariales entre les catégories, les territoires, les branches d'industrie et même parfois au sein d'une même entreprise !

Grâce à cette enquête, la Fédération a pu contrecarrer les prétentions patronales, affiner son projet de grille de classification unique de l'ouvrier à l'ingénieur, ou encore appuyer les revendications salariales, comme « les 1 500 francs » arrachés en 1988 et 1989 par les salariés du groupe Snecma, aujourd'hui Safran, et chez Peugeot Sochaux et Mulhouse. À chaque nouveau millésime de l'enquête, la Fédération a organisé une conférence de presse durant laquelle, chiffres à l'appui, elle a pu montrer la réalité des salaires pratiqués en France dans les industries de la métallurgie. Une

opération transparence qui n'a bien évidemment pas été du goût du patronat !

Emeric Tellier, Conseiller fédéral



Affiche fédérale pour l'enquête salaire de 1976 | coll. IHS CGT Métaux



La politique dans son ensemble est de plus en plus détachée du peuple

Interview Francesca Re David, Secrétaire Générale de la FIOM-CGIL

Deux des trois confédérations italiennes appellent à une journée d'action et de grève le 16 décembre afin de protester contre la politique du gouvernement Draghi et son projet de loi de finances.

► **Le 28 octobre, l'instance dirigeante du syndicat, a voté une grève de huit heures. Les confédérations italiennes, la CGIL et l'UIL ont décidé de vous suivre en appelant à une grève générale le 16 décembre. Les métallos sont-ils à l'avant-garde des mobilisations ?**

Le secteur industriel est confronté à une transition liée aux questions environnementales, énergétiques et numériques qui ont conduit à beaucoup d'annonces catastrophiques. Depuis le mois de juin, nous avons des multinationales qui délocalisent. Le groupe suisse Ronal a annoncé, début décembre, la fermeture de son usine « Speedline » à Tabina, dans la province de Venise, plongeant 800 travailleurs dans une situation dramatique. Nous avons deux secteurs stratégiques : la sidérurgie et l'automobile dans lesquels nous ne savons pas comment le gouvernement interviendra pour les soutenir, sans doute avec l'argent du Plan de Relance...

Beaucoup de travailleurs sont fatigués parce qu'ils ont commencé à travailler jeunes et demandent, à juste titre, de pouvoir partir en retraite. Jusqu'à présent, la transition n'a eu pour résultat que d'enfoncer les travailleurs les privant de leur emploi ou les laissant au chômage partiel. Le gouvernement ne nous convoque que pour gérer ces crises et trouvent rarement des réponses appropriées dans un cadre institutionnel. Les solutions existent après nos grèves et mobilisations. Pour toutes ces raisons, nous sommes particulièrement critiques à l'égard d'un projet de budget qui ne s'attaque pas à la précarité de l'emploi, à la politique industrielle et qui ne prévoit pas d'amortisseurs sociaux adéquats pour faire face à cette phase, malgré des moyens financiers sans précédent.

► **Ne pensez-vous pas que cette position montre à quel point les commentateurs et les partis politiques sont déconnectés de la réalité d'un pays appauvri par la pandémie ?**

Il me semble que les commentateurs font toujours abstraction du fond des problèmes. La politique, dans son

ensemble, est de plus en plus détachée du peuple. Je me souviens encore de la grève unitaire des métallos, l'année dernière. Elle a été décrite par un commentateur comme «surréaliste». Mais ce fut un succès décisif pour la signature de la nouvelle convention collective nationale italienne. Définir le droit constitutionnel de grève comme «subversif» est un recul de la civilisation et de la démocratie dans notre pays. Nous avons un projet et un budget du gouvernement qui vont à l'encontre des jeunes, des femmes, du Sud et qui ne mettent aucune condition aux énormes moyens financiers accordés aux entreprises.

► **Dans le secteur de la métallurgie, il y a désormais une tradition d'unité syndicale entre les fédérations italiennes. Mais récemment, nous avons assisté à des divisions syndicales chez Piaggio et Stellantis, où vous êtes seuls à ne pas signer les derniers accords. Y a-t-il un risque de retour à des divisions syndicales permanentes ?**

Nous ne sommes plus à l'époque du Groupe Fiat et de son PDG Marchionne, avec les conventions collectives séparées (Fiat s'était retiré de l'association patronale de la métallurgie, avait sa propre convention collective, et refusait d'appliquer la convention collective nationale de la branche). Nous avons signé les deux derniers contrats nationaux des métallurgistes parce qu'ils sont innovants et qu'ils ont été validés par les travailleurs.

Stellantis n'a pas son siège en Italie, et c'est pourquoi l'intervention du gouvernement est encore plus urgente. Nous sommes dans une phase complètement différente. Nous visons toujours l'unité syndicale soutenue par des travailleurs. Chez Piaggio, un accord a été proposé afin de déroger à la convention collective nationale ; cette entreprise est dans une phase de grande croissance et pourtant la précarité y est importante. À Stellantis, nous avons signé de nombreux accords de gestion de crise dans les usines mais il est maintenant temps de comprendre si nous allons vers une réduction structurelle de l'emploi dans les usines italiennes ou si le gouvernement doit demander des comptes à Stellantis et ouvrir une véritable table ronde avec l'ensemble du secteur automobile.

Propos Recueillis par **Massimo Franchi**, journaliste à *Il Manifesto*

Portrait d'un syndicat et d'une syndiquée

MBF : ils nous ont tous lâchés



© A. Sayad | IFTM-CGT

Je m'appelle Dalila BEL-AKAHAL, j'ai 52 ans, j'étais opératrice de fabrication et cariste chez MBF Aluminium, entreprise de la métallurgie, avant qu'elle ne soit déclarée en liquidation judiciaire en juin dernier.

Je m'appelle Dalila BEL-AKAHAL, j'ai 52 ans, j'étais opératrice de fabrication et cariste chez MBF Aluminium, entreprise de la métallurgie, avant qu'elle ne soit déclarée en liquidation judiciaire en juin dernier. En 2011, j'ai eu un souci au travail qui m'a amenée à entrer en contact avec la CGT MBF. Et depuis, je suis syndiquée.

Depuis l'annonce de la liquidation judiciaire, comment te sens-tu ? Et peux-tu nous en parler ?

Pas trop bien. MBF a été liquidée le 22 juin dernier. L'annonce a eu l'effet d'une bombe. Ma vie entière s'écroulait. J'ai tout donné à cette entreprise : mon temps, mon savoir-faire, ma santé aussi, pour au final être jetée comme une malpropre.

A l'annonce de la décision de justice, j'ai ressenti comme un coup de massue : une trahison. J'avais la haine contre tout le monde : M. Gianpiero Colla (patron), l'Etat, Renault, PSA.

Pour être honnête, lorsque nous avons appris la nouvelle, je n'ai pas eu le temps de pleurer parce que je consolais mes collègues de travail. J'ai juste pris le temps de téléphoner à ma sœur pour lui dire que tout était terminé. Mes enfants, je ne les ai pas appelés tout de suite.

En revanche, lorsque je suis rentrée chez moi, je me suis effondrée.

As-tu réussi à accepter ? Relever la pente ?

Non. Je ne l'accepte toujours pas. Je m'énervais et je pleurais pour rien. J'étais en train de craquer, de m'enfon-



cer doucement mais sûrement dans un état dépressif. Mes enfants l'ont remarqué et m'ont convaincue d'aller consulter mon médecin traitant parce que mon état physique et mental en pâtissait.

Je travaille depuis l'âge de 16 ans. Je n'ai jamais connu le chômage. C'est la première fois que je suis confrontée à cette situation. Du jour au lendemain, je me retrouve à ne plus rien faire.

Beaucoup de personnes âgées me disent qu'il ne faut rien lâcher, qu'il faut continuer à se battre pour sauver nos emplois. Tous les citoyens de la ville, sont derrière nous.

Où en est la situation de MBF ?

Nous avons fait appel de la décision de liquidation. Nous sommes passés à la Cour d'appel de Dijon. Le délibéré sera connu le 16 décembre. Pour moi, la liquidation va être actée...

Les salariés vont continuer à se battre... ?

Un groupe de salariés essaient de créer une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP). Renault et PSA font toujours la sourde oreille. Plusieurs personnes à l'initiative de la création de la SCOP ont saisies des opportunités de travail.

En ce qui me concerne, j'attends encore un peu et si je n'ai pas de nouvelles d'ici fin novembre/mi-décembre, je vais, moi aussi, chercher du travail.

Le syndicat CGT est dans la boîte depuis combien de temps ?

Pour mieux comprendre, je vais faire un petit retour en arrière. J'ai commencé à travailler en 2005 chez MB Automotive, à l'époque, le syndicat CGT existait déjà. En 2007, ça a été repris par le groupe Arche dont le PDG était M. Bellity, l'entreprise a été nommée MBF Technologie. En 2011, les salariés, au travers d'une lutte de 35 jours de grève, ont mis Bellity à la porte. Ce dernier voulait délocaliser la production, les machines et faire un PSE de 250

personnes. La CGT a tout bloqué et s'est battue pour que personne ne soit licencié.

En 2012, c'est Colla MBF Aluminium qui a repris avec la bénédiction de Renault et PSA. Tout s'est bien passé pendant 8 ans. Et voilà où on en est...

Penses-tu reprendre un mandat syndical ?

Je resterai syndiquée mais sans responsabilité.

Comment gères-tu ton quotidien ?

Ça faisait 15 ans que je travaillais chez MBF Aluminium. J'avais une vie plutôt banale. Je travaillais, je profitais de mes enfants, mes petits-enfants.

Lorsque la liquidation a été actée, je ne voyais plus mes enfants ni mes petits-enfants. Uniquement les fins de semaine. Eh oui, je me suis « battue » comme j'ai pu. Nous avons occupé MBF, j'ai fait la grève de la faim avec plusieurs camarades... Nos cris n'ont pas été entendus. Notre lutte, nos vies professionnelles ont été bafouées, malmenées, piétinées. J'ai mis ma vie entre parenthèses, le temps de la lutte, pour travailler dans de meilleures conditions. Et tout ça pour quoi ? Pour qu'on nous plante un couteau dans le dos !

Un dernier mot

Les gens qui luttent pour leur emploi et pour sauver leur entreprise, il ne faut surtout rien lâcher. Il faut aller jusqu'au bout.

*Propos recueillis par Marion Prévot,
Conseillère fédérale*



Missions légales récurrentes

Consultation annuelle sur
la situation économique
et financière

Consultation sur la
politique sociale, les
conditions de travail et de
l'emploi

Orientations Stratégiques
de l'entreprise

Missions légales ponctuelles

Licenciement

Alerte

O P A

Concentration

Missions conventionnelles

Tenue de comptabilité

Révision des comptes

Etablissement des états
financiers

Social (Paies et déclarations
sociales)

Conseil

Assistance à la rédaction du
rapport de présentation des
comptes

60 Rue Racine
69100 VILLEURBANNE

04 78 69 17 81

www.mericassocies.com



Territoires

Conférence régionale Ile-de-France une page se tourne

La 4^e conférence régionale de l'animation CGT métallurgie IDF s'est déroulée à Clichy les 2 et 3 décembre dans un contexte particulier et une situation de crise sociale, économique et sanitaire inédite !

Une région qui de par ses structures n'est pas comparable aux autres régions, du fait de la densité de sa population et de son histoire sociale riche en conquête !

Au sein de notre région, notre CGT, a porté beaucoup de combats sociaux émancipateurs, et porteurs de progrès social, aux 20^e et 21^e siècles. En Ile-de-France, toujours première région industrielle de France, les structures, les entreprises, le salariat ont beaucoup changé, la physiologie et la philosophie de l'activité syndicale aussi. La première conférence avait posé les jalons d'une activité régionale collective en région parisienne. Ce n'était pas si simple que ça avec la proximité de la fédération, pour une région multi identitaire et qui plus est, avec un salariat majoritaire ingénieurs et cadres, qui n'est plus une spécificité, mais une réalité de notre région...

Autre phénomène, la problématique des transports qui parasite énormément notre activité syndicale, qui fatigue nos militantes et militants face aux horaires impossibles à maîtriser avec un impact sur la santé de nos militantes et militants.

Mais alors, quelle est la valeur ajoutée de cette 4^e conférence ?

Une page va se tourner, puisque le secrétaire général actuel va « *passer la main* ». Une nouvelle équipe et une structuration différente de celle des précédentes conférences vont permettre de répondre aux nouveaux enjeux et aux prochaines batailles syndicales que nous devons mener, sur la Convention Collective Nationale, sur l'industrie, le grand Paris etc...

La nouvelle équipe aura aussi à travailler la syndicalisation des IC en Île-de-France pour redevenir la première organisation représentative de notre région et redonner de la dynamique syndicale avec nos huit USTM d'Ile-de-France...

Le passé historique glorieux de nos aînés, je pense notamment à Jean-Pierre Timbaud et Ambroise Croizat, doit nous faire réfléchir. Le combat syndical n'est pas une mince affaire. « *La régression sociale* » comme le disait Henri Krasucki « *ne se négocie pas, elle se combat* ». Ce devra être le leitmotiv de notre 4^e conférence régionale, qui sera marquée par l'apport des nouvelles générations de militants qui devront continuer à écrire une page de l'Histoire syndicale de la CGT métallurgie en Île-de-France. Nul doute qu'ils seront au rendez-vous, et que notre 4^e conférence en sera la marque de fabrique !

Sylvain Marsaud, Secrétaire général
de l'animation CGT métallurgie IDF (USTM)



42^e CONGRÈS
31/01 au 4/02/2022
MONTPELLIER

« *La tribune de discussion* » est ouverte sur le site de la FTM à l'adresse suivante tribunedediscussion@ftm-cgt.fr

Conditionnalité des aides publiques



Depuis plus de 10 ans, la CGT dénonce le coût du capital alimenté notamment par le biais de cadeaux fiscaux offerts aux entreprises. On estime chaque année que 150 milliards d'euros d'aides sont versés aux entreprises.

Ainsi, alors que nous étions « *surendettés* », des centaines de milliards d'euros ont été mis sur la table pour maintenir l'activité économique et les rémunérations. Les pertes ont été socialisées, les bénéfices, quant à eux, restent captés par les grands groupes et les plus riches. La crise sanitaire, avec ses conséquences économiques et sociales, a démontré de nouveau qu'en cas de difficulté économique c'est l'Etat qui agit comme le garant et sauveteur de l'économie.

A l'heure de la mise en œuvre du plan de relance, la CGT a porté un plan de rupture pour reconstruire des politiques économiques au service de la réponse aux besoins, et du développement de l'emploi industriel et des services publics.

Cette situation n'est pas nouvelle dans la métallurgie. En 2014, les employeurs de la branche avaient profité de la

mise en œuvre du pacte de responsabilité de Hollande : près de 4 nouveaux milliards d'euros d'aides et allègements d'impôts sans contrepartie aucune.

Les crises économiques successives et les interventions de l'Etat répétées pour sauver le système capitaliste, ont démontré que le capitalisme privatise les bénéfices au service des plus riches et socialise les pertes en pressurant toujours plus, celles et ceux qui vivent uniquement de leur travail.

Les derniers plans de relance et les réactions qu'ils ont suscitées ont démontré que la CGT avait raison sur la nécessité du contrôle et l'utilité des aides publiques. Les données disponibles donnent un ordre de grandeur de l'ordre de 150 milliards d'euros par an pour toutes ces aides, et ce sans compter le coût de la fraude et évasion fiscale (plus de 100 milliards d'euros par an) et de la fraude sociale des employeurs (20 milliards d'euros par an). La baisse des « *impôts de production* » prévue dans le plan de relance s'y ajoute, tout comme d'autres dépenses liées aux « *plans de relance* ».



Il est nécessaire d'orienter et de conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux avec plusieurs objectifs :

- Maintenir et créer de l'emploi,
- Améliorer la situation des travailleurs,
- Utiliser la conditionnalité comme levier pour les orienter vers la transition écologique.

Aides publiques aux entreprises : plus de 150 milliards d'euros par an

Sur ces 150 milliards, on dénombre plus de 60 milliards de niches fiscales pour les entreprises. Là encore, la gabegie est totale. Le rapporteur du budget (LREM) rappelait en 2019 que sur 474 niches fiscales, 122 sont mal chiffrées, et 64 ne sont même pas chiffrées ! En ce qui concerne les niches sociales (exonérations de cotisations, exemptions d'assiette), la Cour des comptes les estime à 91 milliards d'euros par an.

Cela fait de l'assistance publique aux entreprises le premier poste de dépenses publiques. Pour bien avoir les ordres de grandeur en tête, on peut retenir que :

- Les aides aux entreprises représentent deux fois le budget de l'Education Nationale,
- 10 fois le budget du ministère du Travail.

Dans le même temps, le gouvernement cherche à faire passer une réforme de l'assurance chômage pour (c'est l'argument gouvernemental) économiser 3 milliards d'euros, soit 50 fois moins que l'assistance aux entreprises.

Voilà qui peut donner à réfléchir... Concrètement, l'Etat français dépense tous les 15 ans pour les entreprises, l'équivalent d'une année de création de richesses (plus de 2 200 milliards d'euros). De quoi donner le tournis, mais surtout de quoi justifier un contrôle strict de l'utilisation de ces aides et d'exiger des contreparties.

Des aides inefficaces

La littérature économique est riche sur la question. Les évaluations (elles-mêmes prêtant à discussion) se suivent, mais divergent peu. Au mieux, elles concluent à un effet très limité sur l'emploi (comme pour le CICE, qui revient à payer entre 150 000 et 200 000 euros par emploi « créé ou maintenu »), ou pratiquement aucun effet (comme pour le CIR).

Le seul effet réel est un effet sur les marges des entreprises, ce qui ne se traduit non pas par de l'investissement supplémentaire... mais par une capture des actionnaires. Là, le coût public du capital rejoint la définition basique du coût du capital (ce que nous coûtent les actionnaires). De manière générale, les aides publiques sont inefficaces

(elles produisent peu d'effet sur l'emploi) et inefficaces (elles coûtent extrêmement cher à la collectivité). La dépense publique directe est en tous points préférable puisque les sommes dépensées serviront immédiatement les objectifs qui auront été assignés.

Les éléments revendicatifs

Plusieurs points d'appui revendicatifs émergent :

- Dans l'entreprise, c'est évidemment de contester les décisions de l'employeur en utilisant les aides publiques comme levier. Cela permet aussi de plaider pour des droits nouveaux pour les représentants des salariés. Cela permet d'ouvrir la « boîte noire » de l'entreprise et de contester, via l'expert-comptable par exemple, l'utilisation qui est faite de l'argent public.
- En interpro et dans les territoires, on peut immédiatement demander un moratoire sur ces aides publiques. Il faut que les pouvoirs publics et les employeurs rendent des comptes ! On pourra utilement faire le parallèle avec ce qu'on demande aux privés d'emploi ou aux bénéficiaires des minima sociaux, sommés de justifier le moindre détail de leurs vies. Mais l'entreprise, elle, n'aurait à répondre de rien ?
- Dans les services publics, on peut utilement reprendre les sommes colossales (150 milliards d'euros) et les mettre en relation avec le gel du point d'indice, le manque de postes, etc. L'argument des « moyens » n'en est pas un ; il n'y a que des choix politiques.

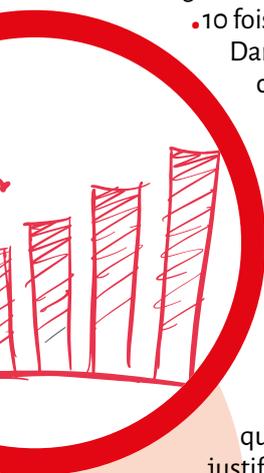
Pour en finir définitivement avec cette question des « moyens », on peut ajouter aux aides publiques aux entreprises toute la réflexion CGT autour de la dette publique¹. Cela permet de rappeler que nos revendications sont finançables, cohérentes, et en rupture totale avec ce que fait le gouvernement.

Il y a bien deux logiques qui s'affrontent. Celle du gouvernement, qui consiste à déverser des aides sans contrôle, sans logique et sans contrepartie. Et la nôtre, qui vise à répondre aux besoins, à développer l'emploi, les salaires et à mettre en œuvre concrètement la rupture environnementale. L'utilisation de l'argent public, c'est un terrain d'affrontement entre le capital et le travail. C'est aussi un point d'appui revendicatif pour la CGT.

Le suivi des engagements revendicatifs

Le contrôle de leur mise en œuvre, l'évaluation des actions et des résultats, leur suivi, se feront dans l'entreprise avec le contrôle réel de toutes les aides (directes, exonérations

¹ Voir notamment les fiches pédagogiques sur la dette : <https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pedagogiques-comprendre-la-dette-publique>



sociales, exonérations fiscales) par les organisations syndicales et les représentants des salariés. L'information doit être complète.

Un avis motivé prouvant la consultation sera à joindre à la demande d'aides. Les engagements pris ou à prendre peuvent être une base de négociation. Pour les entreprises de moins de 11 salariés, ce suivi peut être mis en place dans la commission paritaire interprofessionnelle compétente. Les salariés doivent être consultés sur la stratégie de l'entreprise. Les propositions CGT sont concrètes, immédiatement applicables pour la majorité d'entre elles. D'autres demandent l'ouverture de nouvelles instances de contrôle réel et non pas de « *suivi* » consultatif.

Au niveau territorial, des instances de suivi territoriales définissent des critères et s'assurent qu'ils soient respectés. Par exemple, un comité d'attribution, de suivi et d'évaluation quadripartite Etat – collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) – organisations syndicales de salariés – organisations syndicales d'employeurs, sera mis en place :

- Réunion à une fréquence dépendante du ou des dispositifs lui permettant d'être opérant.
- Transmission régulière aux signataires de la liste des demandes instruites avec les documents.
- Présentation par entreprise : objet/montant demandé/montant accordé/secteur/branche/bassin d'emploi/taille.
- Suivi et évaluation des réalisations et des engagements.
- Demande d'information ou saisie du comité à tout moment par les signataires en cas de besoin.



Une commission d'arbitrage tranchera les situations ambiguës. Les engagements non remplis pourront entraîner le remboursement total ou partiel des aides reçues pour éviter les effets d'aubaine.

Au niveau des branches et des professions, un fonds paritaire de transition, abondé à la fois par l'État et les employeurs via une cotisation sur le capital, doit servir de « *matelas* » en cas de choc comme celui de la Covid. Il doit également servir à assurer, au niveau de la branche, la formation et le reclassement des salariés.

Mathieu Cocq, responsable du pôle économique confédéral
David Meyer, animateur de l'espace revendicatif CGT et conseiller du CESE

Interviews croisées de Mathieu Cocq, et Philippe Verbeke, membre du Bureau fédéral

Pouvez-vous parler des fonds publics et plus spécifiquement dans la métallurgie ?



MC. Je vais parler de ce que je connais mieux, les aides publiques. En économie, cela prend deux formes : des subventions ou des baisses de cotisations. Depuis 30 ans, nous avons mis le doigt dans un engrenage avec la baisse perpétuelle des cotisations sociales via les premières réformes Fillon au début des années 90. Actuellement, la CGT est en train de travailler un projet de recherches qui sortira début 2022. Nous nous sommes d'ailleurs rendu compte que près de 150 milliards d'euros d'aides publiques versées aux entreprises chaque année équivalent à deux fois le budget de l'éducation nationale. C'est 50 fois plus que les économies réalisées via la réforme de l'assurance chômage et 125 fois plus que ce qui a été économisé lorsqu'il y a eu la diminution des APL versées aux ménages. Nous sommes donc en droit de nous questionner sur les enjeux et l'efficacité de ces aides...



PV. En plus des aides « standard » qui concernent toutes les branches (baisse de l'impôt de production, CICE, baisse des cotisations patronales, crédit impôt recherche, prêts garantis par l'Etat, chômage partiel, formation professionnelle ...), les entreprises de la métallurgie captent actuellement d'autres fonds très importants liés à la transformation des processus

de production : pour la numérisation ou la décarbonation. Le groupe dans lequel je travaille, ArcelorMittal, compte engranger 5 milliards d'aides publiques (globalement des Etats et de l'UE) pour la décarbonation. C'est colossal !

Quel est l'objectif des aides publiques aux entreprises ?

MC. En théorie, c'est toujours plus ou moins la même chose. C'est d'abord l'emploi puis, autre chose comme l'attractivité, la compétitivité (NDLD termes gouvernementaux). Chaque rapport produit que ce soit sur le crédit impôt compétitivité/emploi, crédit impôt recherches ou sur les mesures d'urgences, chaque fois, ces rapports montrent que c'est coûteux et très inefficace. Nous avons un souci structurel d'aides publiques sans contrepartie !

PV. Si on en croit notre secrétaire d'Etat à l'Industrie, Madame Agnès Pannier-Runacher, cela doit permettre de continuer à entretenir la magie dans nos entreprises. Effectivement, les arguments du gouvernement sont : l'emploi, une meilleure compétitivité, etc. Mais il est clair, qu'au fond, ce gouvernement libéral détourne l'argent du contribuable au profit des grandes multinationales qui opèrent actuellement une remontée historique des dividendes ! C'est la grosse arnaque.

Un chiffrage clair et une mise à plat des aides publiques !

MC. Il y a un scandale démocratique majeur. On est incapable d'avoir un chiffre précis qui retrace l'ensemble des aides publiques accordées aux entreprises. Nous n'avons pas de données synthétiques depuis

2010 ! Il faut que le patronat nous explique concrètement l'utilisation de ces aides.

Le contrôle de ces aides...

PV. Pour pouvoir contrôler leur utilisation, ou plutôt leur détournement, il faut, à mon sens deux choses : doter les CSE de nouvelles prérogatives avec sanction à la clé pour l'employeur s'il ne joue pas la transparence. Mais aussi, un droit de regard extérieur à l'entreprise, national et territorial, puisqu'il s'agit d'argent public. Actuellement, dans nos entreprises, les directions ne nous donnent que peu d'éléments sur l'affectation précise des aides en interne. Le contrôle des aides, doit aussi permettre de vérifier si une entreprise en a besoin ou non. ArcelorMittal, a amassé rien que ces 15 derniers mois, plus de 5 milliards d'euros aux actionnaires : soit plus que ce qu'il va capter comme aides publiques à la décarbonation !

Le groupe Vallourec délocalise actuellement, hors Europe, alors qu'il a bénéficié d'environ 750 millions de fonds publics français ces 20 dernières années !

MC. Pourquoi n'y a-t-il pas de chiffres synthétiques ? La stratégie du gouvernement permet de segmenter les aides publiques et de créer des commissions partout et tout le temps. Au niveau syndical, on perd complètement le point de vue général...

Nous sommes tous, à notre échelle, en sillon avec nos « *petites aides publiques* » pour telle ou telle industrie. Prenons pour exemple la métallurgie ; cela donnera à quelque chose près : le lundi l'hydrogène, le mardi l'aéronautique, le mercredi l'automobile, le jeudi le machinisme agricole... à cela

s'ajoutent des commissions et des comités de suivi pour le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) à l'époque, le crédit impôt recherches, le comité de suivi pour les mesures d'urgences, le comité de suivi pour le plan de relance. Sans oublier les comités de suivi régionaux, départementaux et parfois préfectoraux. Bref, tout est fait pour passer notre vie dans des comités de suivi. A contrario, il n'existe aucun comité de suivi dans les entreprises. Etonnant non ?

Au niveau des groupes, les pouvoirs des salariés ont été massivement réduits. Nous n'avons aucun droit de contrôle, et c'est le cœur du problème. Pourtant, selon la Cour des comptes, il y a des risques d'effet d'aubaine très importants qui ont été constaté (du 09 septembre 2021). Certaines entreprises auraient trop bénéficié de prêts de garantie par l'Etat qu'elles auraient optimisé par le biais de fonds de solidarité, alors qu'elles n'en n'avaient pas forcément besoin.

Le droit de contrôle effectif des CSE est un point de revendication de la CGT tout comme posséder un cadastre très précis de l'information pour les salariés (quelle entreprise a bénéficié de quelle aide et qu'est-ce qu'elle en a fait ?) Il faut que les entreprises soient obligées de rendre des comptes. Il est inconcevable, inadmissible que ce soit aux salariés d'aller chercher l'information. C'est le monde à l'envers. Nous voulons que la responsabilité soit celle de l'employeur. Lorsqu'une entreprise bénéficie d'une aide, elle doit justifier en amont de l'utilisation des fonds (comment cela a-t-il été utilisé), et mis à part les salariés, qui peut le contrôler ?

Que demande la CGT ?

- L'emploi et la qualification des salariés. Une entreprise qui reçoit des aides publiques ne devrait pas avoir le droit de licencié (autrement pourquoi les verser ?). Ouvrir des négociations sur le nombre d'emplois, les qualifications, la nature de l'emploi (CDI) et sur le développement de la formation professionnelle.

- L'obligation d'ouvrir les négociations sur les questions salariales : l'égalité femmes/hommes, le temps de travail, les questions environnementales (obligation de s'engager sur une trajectoire claire de décarbonation). Obliger les entreprises et les donneurs d'ordres (on parle des grandes entreprises) à garder des commandes sur une certaine période, engager quelque chose au niveau de la branche ou de la filière. Engager des perspectives de solidarité nationale car, actuellement, seul les grands groupes en bénéficient. Le patronat est en train de gagner et cela s'apparente à une sécurité sociale pour le capital. S'il existe le moindre problème, il y aura de l'argent public qui sera mis sur la table.

- Des pôles publics dans l'énergie, les transports. Nous demandons une gestion socialisée des productions importantes pour répondre le plus efficacement aux besoins. Cela passe par le développement des services publics. Au lieu d'engager de l'argent dans le secteur privé dans l'espoir qu'il soit utilisé à bon escient, il faut que l'Etat l'investisse directement dans les services publics. C'est moins coûteux, plus efficace et avec un suivi. Suivi qui n'existe pas dans le secteur privé. Prendre la main collectivement reste la seule manière de réaliser le plan de rupture.

- La relocalisation. S'il y a de l'argent public ce n'est pas pour que le groupe continue à délocaliser. Il existe des aides publiques en faveur de la ré-industrialisation mais elles sont insuffisantes, à peine 1 milliard ; ce qui est déplorable c'est qu'elle est octroyée sous forme d'appel à projets. Ce dont nous avons besoin c'est d'avoir une stratégie claire de nos besoins, de la dépense et de la commande publique immédiate. Soit nous faisons appel aux forces de marché en mettant de l'argent public sur la table sous aucune condition aux entreprises soit nous nous prenons en main en dépensant l'argent public nous-mêmes parce qu'on sait comment faire et on va réfléchir à ce que l'on produit. Deux stratégies qui s'opposent.

Les principaux bénéficiaires des fonds publics pour la ré-industrialisation et la relocalisation des entreprises qui allaient déjà bien, ont vu une super aubaine des aides publiques. Au mieux, ça a accéléré leurs projets. On ne pourra pas construire l'industrie du futur, on ne pourra pas faire la rupture sans avoir un contrôle collectif et pour l'instant, ce n'est pas du tout le cas.

Vie au travail

Cloud souverain : le gouvernement fait le choix de **souper avec le diable**

L'annonce a été faite en octobre dernier, d'un accord entre Thales et Google en vue de la constitution d'un « *Cloud souverain* ». Cet accord est lourd de conséquences, car il accroît notre dépendance et notre manque d'autonomie. Si ce n'était pas une annonce officielle, cela pourrait passer pour une blague, tant l'association des termes « Google » et « *Cloud souverain* » est antinomique !

On connaît déjà l'hégémonie des mastodontes comme Amazon, Microsoft et Google en termes d'offres Cloud. Pourquoi le gouvernement français fait-il le choix de s'associer à l'un des 3 monopoles pour « *construire un Cloud européen indépendant* » ? La longueur de la cuillère n'y fera rien... Il s'agit bien de « *souper avec le diable* ». Le Cloud European Act du commissaire européen Thierry Breton, et ancien patron de THOMSON ou d'ATOS est très mal parti.

Double langage

C'est une contradiction entre les déclarations de principe et les actes. Il est urgent de se rassembler pour définir une autre approche et une offre différentes. Pour ce faire, il faut :

- Une politique claire et autonome des GAFAM ou puissances tierces (USA, Chine, Taiwan ...).
- Cesser les « *coopérations* » avec les Cisco, Microsoft, Google et rétablir l'indépendance des chercheurs européens et d'y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires.
- Reconsidérer le fonctionnement et piloter les Comités Stratégiques de Filières (CSF). Le gouvernement a remis les clefs aux lobbyistes qui agissent pour leurs propres intérêts en se moquant de la souveraineté du pays.
- Démocratiser et décloisonner les CSF, de l'électronique, des technologies de la santé et de la sécurité. Ces trois CSF font sens par leurs complémentarités et peuvent donner lieu à des actions concrètes pour favoriser la coopération et la mobilisation des forces endogènes du pays,
- Tirer les enseignements des politiques d'informatiques successives, et les reconsidérer. Une autre approche de l'informatique était possible : il fallait tisser les liens entre santé et industrie. Il serait judicieux de maintenir des départements systèmes d'information, et mettre en place des Unités de Recherche Dévelop-

pement dans chaque regroupement pertinent d'hôpitaux. Il faut reprendre le contrôle en développant un pôle public d'informatique hospitalière et mettre un terme à la concurrence public/public dans les hôpitaux.

- Reconstruire une filière européenne, ou a minima en coopération avec les pays qui ont encore des capacités (France, Italie, Allemagne, Pays-Bas) dans le domaine des composants électroniques et les puces microprocesseurs (le franco-italien ST Micro a jeté l'éponge dans la course aux nouvelles générations de puces – moins de 10 nanomètres de définition), pour ne plus dépendre du Taisanais TSMC (55% du marché mondial), de l'américain Intel, ou du Coréen Samsung.

Pour cela, il faut des moyens, des financements publics ET et une revalorisation du métier de chercheur. Pas de cloud « *souverain* » sans composants maîtrisés de A à Z, et dans un environnement technologique «de confiance».

Qu'est-ce qu'un Cloud souverain ?

C'est un modèle d'hébergement de données et d'applications à l'aide de serveurs informatiques virtuels, respectueux des lois du pays (en l'occurrence la France).

Pourquoi est-ce un enjeu pour les entreprises françaises et européennes ?

Chaque pays peut pratiquer une politique protectionniste envers les pays étrangers. Par conséquent, il est possible que les données de l'entreprise deviennent à risques, selon l'évolution politique d'un pays.

Laurent Trombini, membre du Bureau fédéral

Plus loin que nos droits

La honte !

Les salariés assimilés ou représentant l'employeur retrouvent leur droit de vote aux élections professionnelles. Pourtant, il paraît qu'on ne peut pas être juge et partie....

Et bien, ce ne sera plus le cas demain ... en tous cas, c'est ce que le Conseil Constitutionnel exige (Cons. const., 19 nov. 2021, n 2021-947 QPC).

En effet, à une question prioritaire de constitutionnalité concernant l'électorat des Carrefour Market de Bourg en Bresse, le Conseil répond :

« Privant des salariés de toute possibilité de participer en qualité d'électeurs à l'élection du comité social et économique, au seul motif qu'ils disposent d'une telle délégation ou d'un tel pouvoir de représentation, ces dispositions portent une atteinte manifestement disproportionnée au principe de participation des travailleurs ».

Aussi, les salariés exerçant par délégation des prérogatives patronales, principalement des cadres, recouvrent leur droit de vote. Ce sont, par exemple les DRH ou directeurs présidant le CSE.

Jusqu'alors, le Code du travail excluait de l'électorat :

- Les salariés détenant une délégation particulière d'autorité établie par écrit permettant de les assimiler au chef d'entreprise ;
- Les salariés qui représentent effectivement l'employeur devant les institutions représentatives du personnel.

Certes, la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QCP) donne au gouvernement jusqu'au 31 octobre 2022 pour abroger l'article (2314-18) querellé du Code du travail.

Dès à présent, la jurisprudence constante des juridictions civiles qui excluait systématiquement ces représentants de l'employeur de la liste électorale est invitée à s'inverser.

Nous allons entrer en période électorale et ce qui est en train de s'opérer est d'une extrême gravité. C'est la raison pour laquelle, nous appelons à rester ferme dans la négociation des protocoles.

Claudy Ménard, Conseiller fédéral





EXPERT DE PROXIMITÉ des représentants du personnel

→ 3 activités pour
comprendre
analyser
et agir

sur les relations entre le travail et les questions sociales liées aux conditions de vie et d'emploi des salariés.

/ LA FORMATION

Des élus formés pour être des acteurs efficaces et incontournables sur les questions économiques et sociales

/ LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES ET SANTÉ AU TRAVAIL

Utiliser le droit à expertise pour analyser la situation économique de l'entreprise et identifier les risques de l'organisation du travail pour la santé des salariés

/ LES ÉTUDES, LE CONSEIL

Un accompagnement au plus près des besoins des élus pour mener des analyses pointues

Accueil – Conseil

01 55 82 17 30 - info@emergences.fr

emergences.fr